

	PROCÉDURE SITUATIONS D'URGENCE	Référence	PRO-SSE-URG
		Version	002
		Date de création	24-09-2018
		Date de révision	25-01-2022

OBJET

Cette procédure définit les dispositions prises en cas de situations d'urgence.

DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure est applicable à l'ensemble des travailleurs GTM.

CONTENU DE LA PROCÉDURE

1. QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT

La procédure à suivre en cas d'accident est propre au client, cette procédure est collectée par la ligne hiérarchique et communiquée aux travailleurs avant le début du chantier.

La procédure propre à GTM est la suivante, elle est transmise aux travailleurs lors de leur embauche (livret d'accueil) et peut aussi être le sujet de toolbox meeting.



PROCÉDURE SITUATIONS D'URGENCE

Référence	PRO-SSE-URG
Version	002
Date de création	24-09-2018
Date de révision	25-01-2022

POUR PORTER SECOURS À UNE VICTIME, IL CONVIENT DE RESTER CALME, DE NE PAS PRENDRE DE RISQUES INUTILES ET DE SUIVRE LES ÉTAPES SUIVANTES

☒ Éviter le sur accident

- ☐ Supprimer le ou les risques persistants (couper le courant, le gaz, ramasser les objets au sol ;
et/ou
- ☐ Déterminer un périmètre de sécurité ;
et/ou
- ☐ Dégager la victime uniquement en cas de danger grave et immédiat (ex. : éboulement)



☒ Apprécier l'état de la victime

- ☐ Présentez-vous, parlez-lui calmement et vérifiez si la personne est consciente et respire calmement

☒ Alerter pour que les secours spécialisés arrivent rapidement

- ☐ Faire le **112** ou le numéro d'urgence du site ;
- ☐ Communiquer les informations nécessaires à l'intervention des services de secours :
 - Le numéro de téléphone à partir duquel vous passez l'appel ;
 - La nature du problème ;
 - Les risques éventuels ;
 - La localisation précise de l'évènement
 - L'état de la victime
 - Les premières mesures prises
- ☐ Ne pas raccrocher le premier.
- ☐ Aller au devant des secours pour les guider.



☒ Secourir

- ☐ Ne jamais donner à manger ou à boire ;
- ☐ Couvrir la victime et lui parler calmement pour la rassurer ;
- ☐ Si vous êtes secouriste, assurez les gestes d'urgence.



☒ Prévenir sa ligne hiérarchique et les responsables du site :

Tél bureau : 064/54.10.64 ou GSM : 0494/41 08 40 (Leman E.)

	Nom	Prénom	Signature	Date
Nouveau travailleur				

	PROCÉDURE SITUATIONS D'URGENCE	Référence	PRO-SSE-URG
		Version	002
		Date de création	24-09-2018
		Date de révision	25-01-2022

2. CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

La procédure à suivre en cas d'incendie est propre au client, cette procédure est collectée par la ligne hiérarchique et communiquée aux travailleurs avant le début du chantier.

La procédure propre à GTM est la suivante, elle est transmise aux travailleurs lors de leur embauche (livret d'accueil) et peut aussi faire être le sujet de toolbox meeting.



PROCÉDURE SITUATIONS D'URGENCE

Référence	PRO-SSE-URG
Version	002
Date de création	24-09-2018
Date de révision	25-01-2022

☐ VEUILLEZ À CONNAÎTRE LES CONSIGNES D'URGENCE DU CLIENT

- ☒ Savoir situer les points de rassemblement sur le site
- ☒ Savoir distinguer les sonneries d'alerte et d'alarme
- ☒ Savoir situer les moyens de premières interventions

☐ DONNER L'ALERTE

- ☒ Savoir où sont situés les dispositifs d'alerte
- ☒ Suivre les instructions

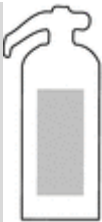
☐ UTILISER LES MOYENS DE PREMIÈRES INTERVENTION

- ☒ Veillez à votre sécurité avant tout
- ☒ Ne jamais agir seul
- ☒ Utilisez l'extincteur adapté au feu à combattre
- ☒ Suivre les conseils d'utilisation situés sur l'extincteur

☐ EN CAS D'ÉVACUATION SUITE À LA SIRÈNE D'ALARME

- ☒ Suivre la procédure du client : plan interne d'urgence
- ☒ Dirigez-vous vers les points de rassemblement

☐ QUEL EXTINCTEUR UTILISER

	Eau + additif	Poudre	CO ₂	Poudres spéciales
				
Les classes de feu 				
A Feux de matériaux solides : papiers, bois, tissus	✓	✓		
B Feux de liquides ou solides liquéfiés : essence, alcools, huiles	✓	✓	✓	
C Feux de gaz. On ne doit éteindre un feu de gaz que si on peut couper l'alimentation		✓		
D				✓

	PROCÉDURE SITUATIONS D'URGENCE	Référence	PRO-SSE-URG
		Version	002
		Date de création	24-09-2018
		Date de révision	25-01-2022

Feux de métaux, sodium magnésium, aluminium, uranium				
F Feux dont le matériel combustible est dérivé de produit de cuisine : huile et graisse végétale ou animal				✓

Rédacteur	Approbateur
Brichard Justine	Emmanuel Leman